



RESF Paris

Communiqué de presse

Parrainages républicains à Paris



Le 14 janvier 2006 eut lieu le premier parrainage républicain dans le 20e. Celui de deux jeunes lycéens majeurs, Naboudou et Junior. Ils sont depuis régularisés, poursuivent leurs études et construisent leur vie, parmi nous, tranquillement, en toute sérénité. Et c'est bien, c'est juste, c'est moral.

À nouveau des parrainages républicains de jeunes majeurs scolarisés et de familles ayant des enfants scolarisés auront lieu dans les jours qui viennent :

•
Mercredi 28 mai

Mairie du 20e - 17h30 : 6, place Gambetta

Mairie du 10e - 17h30 : 72 rue Fbg St Martin

••

Jeudi 29 mai

Mairie du 3e - 18h30 : 2, rue Eugène Spuller

•••

Lundi 2 juin

Mairie du 4e - 15h00 : 2, place Baudoyer

••••

Mardi 17 juin

Mairie du 13e - 18h00 ; 1 pl d'Italie

Nous sommes heureux que ce beau geste d'accompagnement, symbolique, qui est un acte de fraternisation, se répète aujourd'hui dans plusieurs arrondissements.

C'est important, d'autant plus important que la situation des étrangers dits « sans papiers » s'est encore aggravée.

Dès l'été 2007, le ministre de l'Immigration et de l'Identité nationale Brice Hortefeux déclarait qu'il agirait « sans état d'âme »...

C'est la politique du chiffre, encore et toujours pire : xénophobie d'Etat, honteuses rafles au faciès multipliées, interpellations dans les préfectures, centres de rétention remplis, quotas d'expulsions... Dans l'année scolaire 2006-2007, trente parents parisiens ont été mis en rétention. Désormais, c'est une trentaine par mois... et un projet de directive européenne prévoit d'allonger le délai de rétention à dix-huit mois (la "circulaire de la honte").

C'est une politique indigne, décidée par ce gouvernement, qui est menée par Hortefeux, une sale politique qui stigmatise et incite au racisme..

Ceux qui conçoivent une telle politique, qui élaborent de tels plans d'expulsion, qui décident et ordonnent, ceux qui exécutent... ont des pensées et commettent des actions moralement répugnantes.

Nous ne cesserons de les combattre...

... parce que nous savons que « les droits des migrants révèlent tous les projets de société » et celle qu'on nous bâtit, en France et dans toute l'Europe, ne nous plaît pas.

Nous n'acceptons pas la peur... peur d'aller au travail, peur des enfants quand un parent ne rentre pas... la séparation des familles...

Nous n'acceptons pas, parce que notre société ne peut sortir indemne quand de telles infamies sont commises en notre nom.

Depuis quatre ans, des gens de toutes sortes sont rassemblés dans le Réseau éducation sans frontières et s'engagent aux côtés de ceux qui sont privés de leurs droits fondamentaux – la vie, l'éducation, la santé.

En 2005, dans la 1re pétition de RESF, nous disions :

« ... chacun, avec les moyens qui sont les nôtres, nous leur apporterons notre soutien, notre parrainage, notre protection. S'ils nous demandent asile, nous ne leur fermerons pas notre porte, nous les hébergerons et les nourrirons ; nous ne les dénoncerons pas à la police. »

132 548 signatures

En 2006 : deuxième PÉTITION nationale : « LAISSEZ-LES GRANDIR ICI ! »

108 784 signatures

En 2008 : APPEL à signer le « MANIFESTE DES INNOMBRABLES »

Traque des sans-papiers, répression des délinquants de la solidarité : une même politique contre les droits !

RESF appelle à s'engager à leurs côtés, à se mobiliser pour soutenir chaque personne menacée. Et pour manifester concrètement partout en France cet engagement solidaire et citoyen, il lance le « Manifeste des Innombrables ».

En le signant, nous affirmons un soutien actif à ceux qui sont poursuivis, nous prenons un engagement personnel qui va bien au-delà d'une simple pétition, nous affirmons que s'en prendre aux étrangers, c'est s'en prendre à nous-mêmes ; que défendre leurs droits, c'est défendre les nôtres !

"Toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers, d'un étranger en France sera punie d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 30 000 euros."

Article L622-1 CODE DE L'ENTREE ET DU SEJOUR DES ETRANGERS ET DU DROIT D'ASILE

•••••

« Je déclare comme des milliers d'autres personnes résidant en France avoir soutenu, soutenir actuellement et/ou être prêt à soutenir un jeune majeur scolarisé, un enfant et sa famille, étrangers privés du droit au séjour, pour leur permettre de poursuivre leur vie en France dans la dignité.

Au nom de l'Humanité, je continuerai à aider des personnes dites sans-papiers à faire face aux décisions arbitraires et brutales qui brisent leur avenir et violent leurs droits fondamentaux.

Je déclare refuser de me plier à des mesures indignes et inhumaines et agir ainsi, comme d'autres innombrables l'ont fait en d'autres périodes de l'histoire, en accord avec les principes du droit international qui protègent les migrants, les droits de l'enfant et la vie privée et familiale, comme avec les valeurs universelles de fraternité, d'égalité, de liberté et d'accueil dont se réclame notre République. »

Comme à Naboudou et Junior en 2006, nous dirons à tous :

« Vous êtes les bienvenus parmi nous. »

